



Renewi plc

Déclaration 2019 sur l'esclavage moderne

Introduction

La présente déclaration est faite conformément à la section 54 de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (la « loi »). Elle présente les mesures prises par Renewi plc (la « Société ») et les autres sociétés du groupe (le « Groupe »), au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, destinées à prévenir l'esclavage moderne et/ou le trafic d'êtres humains à l'occasion de nos propres activités et dans le cadre de nos chaînes d'approvisionnement.

L'esclavage moderne est un terme utilisé pour décrire des infractions à la loi et recouvre divers types d'exploitations comme l'esclavage, la servitude, le travail forcé et la traite des êtres humains. Il s'agit de situations ayant toutes en commun la privation de la liberté d'une personne afin de l'exploiter dans le but d'en tirer un gain personnel ou commercial. Les entreprises doivent être conscientes des risques inhérents à l'esclavage moderne, non seulement pour garantir des conditions de travail appropriées au sein de leur propre entreprise, mais également pour s'assurer qu'il n'y a pas de cas d'esclavage moderne dans leur chaîne d'approvisionnement, et celles-ci doivent alors prendre les mesures qui s'imposent.

Renewi a adopté une position de tolérance zéro vis-à-vis de l'esclavage moderne. Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos collègues est une priorité absolue et une valeur centrale. Le conseil d'administration fait en sorte d'imposer ce principe à tous les niveaux de ses activités et dans les chaînes d'approvisionnement de Renewi. Si un membre du personnel, un fournisseur ou un prestataire de services venait à agir de manière portant atteinte à ce qui précède, le conseil d'administration de Renewi plc (le « Conseil ») n'hésitera pas à prendre des mesures appropriées.

En identifiant les risques potentiels et réels, puis en adoptant les instruments adéquats pour les combattre, le Conseil est convaincu qu'il y a et qu'il y aura suffisamment de mesures et procédures de contrôles en place pour décourager et dissuader l'esclavage moderne dans notre propre entreprise et celles de nos fournisseurs. Les politiques de Renewi reflètent notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans le cadre de chacune des relations commerciales que nous entretenons. Cependant, nous avons conscience que nous devons rester vigilants face aux risques existants et veiller à ce que nos fournisseurs et prestataires de services comprennent cette position et jouent un rôle actif pour faire en sorte que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains soient des phénomènes qui ne se produisent pas dans le cadre de nos propres activités ou dans nos chaînes d'approvisionnement.

Si nécessaire, nous ferons en sorte de renforcer encore les contrôles dans l'ensemble de nos activités et dans notre chaîne logistique élargie et poursuivrons l'élaboration des politiques de Renewi conformément aux meilleures pratiques, ceci tout en visant une amélioration constante.

Aux fins de la présente déclaration, « Renewi » s'entend de l'ensemble des entités juridiques de Renewi plc.

1. Notre organisation

Renewi est une entreprise leader dans le secteur de la valorisation des déchets, avec une grande expertise et une gamme étendue de produits et services dans le domaine de la gestion des déchets. Notre cœur de métier exclusif est l'extraction de la valeur des déchets et leur transformation en nouveaux matériaux permettant d'éviter leur élimination massive par incinération ou mise en décharge. Avec ses diverses divisions (Commercial, Déchets dangereux, Monostreams et Municipal), Renewi traite plus de 14 millions de tonnes de déchets par an, dont 90% sont recyclés ou utilisés en vue de la récupération d'énergie. Renewi emploie plus de 7 000 personnes en Europe et en Amérique du Nord. Nos six valeurs fondamentales constituent la base de tout ce que nous entreprenons chez Renewi et nous différencient de nos concurrents. Nous croyons que la façon dont nous agissons est tout aussi importante que ce que nous faisons. Nos valeurs sous-tendent l'engagement de Renewi de gérer notre entreprise d'une manière ayant une valeur ajoutée par rapport à nos collègues, nos clients et les communautés. Ceci implique aussi que nous devons contribuer à l'éradication de l'esclavage moderne.

En outre, Renewi adhère aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, une initiative internationale des Nations Unies visant à promouvoir les droits de l'homme, à améliorer les conditions de travail, à préserver l'environnement et à lutter contre la corruption. Les entreprises, dont Renewi, qui adhèrent à ces 10 principes s'engagent à :

Droits de l'homme

Principe 1 : encourager la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international et les respecter ; et

Principe 2 : s'assurer qu'elles ne sont pas complices de violations des droits de l'homme.

La main d'œuvre

Principe 3 : défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

Principe 4 : promouvoir l'élimination de toutes les formes de recours au travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : promouvoir l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : promouvoir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et dans le domaine professionnel.

Environnement

Principe 7 : souscrire à une approche de précaution face aux défis environnementaux ;

Principe 8 : lancer des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 : lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ces valeurs et principes fondamentaux constituent la base du code de conduite de Renewi, qui s'applique à l'ensemble des employés, des travailleurs intérimaires, des stagiaires et personnes travaillant pour la Société sur une base contractuelle. Le code de conduite décrit la conduite attendue de chaque personne travaillant pour Renewi, mais également ce que ces personnes peuvent attendre de Renewi.

2. Bilan annuel et mesures prises

La présente déclaration est revue chaque année par le conseil d'administration de Renewi plc et sa publication sur notre site web a été approuvée en juin 2019.

Nous avons publié notre première déclaration sur l'esclavage moderne en mai 2017. Depuis, Renewi s'est attachée à renforcer sa politique de prévention de l'esclavage moderne dans le cadre de son activité et dans ses chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les zones les plus exposées.

Résumé des démarches entreprises par Renewi

- Recrutement d'un nouveau responsable des achats au Royaume-Uni et mise en place d'une équipe d'approvisionnement plus importante afin d'améliorer les procédures d'achat.
- Une politique de lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains a été élaborée pour les employés britanniques.
- Au Royaume-Uni, la catégorisation des fournisseurs a permis à certains types de fournisseurs d'être considérés comme présentant un risque plus élevé d'être à l'origine d'un esclavage moderne.
- Au Royaume-Uni, l'ensemble des nouveaux fournisseurs ont reçu des conditions d'achat standard les obligeant à respecter la législation et l'ensemble des politiques de Renewi. Ceci comprend l'obligation de se conformer aux prescriptions légales concernant l'esclavage moderne.
- Au Royaume-Uni, les contrats de service peuvent inclure des clauses personnalisées relatives à l'esclavage moderne, ceci en fonction des risques que présente cette catégorie de fournisseurs.
- Approbation du système et du partenaire de mise en œuvre de l'outil global « Source to Pay », applicable à l'ensemble du groupe.
- Développement d'une plate-forme d'apprentissage en ligne pour héberger des programmes de formation et les politiques en matière de personnel. La plate-forme contient un module de formation spécifique sur l'esclavage moderne ainsi que la politique relative suivie en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains.
- En mars 2019, un nouveau code de conduite a été publié pour l'ensemble du groupe. Celui-ci comprend une section spécifique sur l'esclavage moderne et détaille la manière dont tout cas suspect doit être signalé.

Mesures que Renewi envisage de prendre

- En 2019, notre approche de l'esclavage moderne sera étendue au Benelux.
- À partir d'octobre 2019, l'outil mondial « Source to Pay » commencera à être déployé à l'échelle du groupe et sa mise en œuvre dans l'ensemble de celui devra être réalisée d'ici la fin de 2020. Ceci inclura une politique d'approvisionnement de Renewi.
- Au Royaume-Uni, en 2019, pour mieux comprendre les risques de l'esclavage moderne, l'équipe achat/approvisionnement procédera à une enquête auprès des catégories de fournisseurs considérés comme présentant un risque plus élevé. Les résultats de cette enquête permettront aux fournisseurs d'être évalués individuellement par rapport au risque de situation d'esclavage moderne au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Les données obtenues à l'aide de cette évaluation des risques définiront nos approches futures face à la question de l'esclavage moderne.
- Au Royaume-Uni, une campagne de sensibilisation sera organisée en 2019 auprès des fournisseurs avec mise à disposition d'informations sur l'esclavage moderne, ceci en vue de les sensibiliser par rapport à leurs obligations en la matière.
- En 2019, le module de formation en ligne sur l'esclavage moderne récemment mis au point sera proposé aux membres du personnel les plus exposés au risque d'esclavage moderne.

3. Notre entreprise et nos chaînes d'approvisionnement

Le Conseil a conscience du fait que la taille acquise par la société suite à la fusion de Shanks Group plc (« Shanks ») et de Van Gansewinkel Groep B.V. (« VGG ») en février 2017 a renforcé l'exposition de Renewi aux risques de situations d'esclavage moderne. Au cours des années 2018/2019, la structure du groupe a été rationalisée, ce qui nous a permis de comprendre et d'affiner la structure et de réduire le risque de situations d'esclavage moderne au sein de Renewi.

Renewi a régulièrement recours à de la main-d'œuvre intérimaire mise à disposition par des prestataires tiers et s'approvisionne en externe en matériaux et déchets nécessaires à notre activité. La majorité de nos fournisseurs sont des entreprises britanniques ou européennes.

Après avoir entrepris une évaluation des risques, nous avons conclu que les risques les plus importants de situations d'esclavage moderne se trouvaient dans nos chaînes d'approvisionnement et que nous devons mettre en œuvre une surveillance accrue de nos fournisseurs et sous-traitants indirects chez lesquels le risque d'esclavage moderne est jugé supérieur. Renewi reste déterminée à identifier ces risques potentiels et à réagir à leur rencontre de manière appropriée. Ceci sera notre priorité pour l'année à venir.

Nos équipes achat/approvisionnement des divisions UK et Benelux travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble de nos fournisseurs et de nos prestataires de services. Dans la mesure du possible, nous nouons des relations destinées à durer avec ces parties, en précisant que nous attendons des fournisseurs et des prestataires de services qu'ils adoptent la même position que Renewi en termes de lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains et qu'ils prennent des mesures raisonnables pour garantir le respect de ces règles au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

L'ensemble des fournisseurs de main-d'œuvre, de produits et de services au profit de Renewi doivent se conformer à la législation et aux normes internationales applicables dans leur secteur, notamment celles concernant le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la non-discrimination, le droit du travail, les droits de l'homme, la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Lorsque la loi l'exige, les fournisseurs et les prestataires de services doivent produire une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, ceci conformément à l'article 54 (1) de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne.

Renewi prend des mesures pour veiller à ce que ses fournisseurs se conforment à ses politiques par des opérations de contrôle des principaux fournisseurs par rapport au thème du développement durable, y compris la question des droits de l'homme et les normes s'appliquant en matière de travail.

Nous mettons actuellement en œuvre à l'échelle du groupe un outil mondial « Source to Pay », destiné à améliorer le contrôle et le suivi de notre chaîne d'approvisionnement au fur et à mesure de la croissance et de l'évolution de Renewi. En février 2019, nous avons approuvé le système et le partenaire de mise en œuvre de l'outil. L'introduction progressive de l'outil devrait être lancée en octobre 2019 et s'achever d'ici la fin de 2020. Il existe un mécanisme de contrôle supplémentaire dans les audits annuels des fournisseurs, réalisés par des auditeurs externes, dans le cadre de notre certification ISO.

En ce qui concerne nos propres activités, la majorité de nos collègues sont sous contrat à durée indéterminée. En 2018/19, les pratiques de paiement et d'emploi du groupe ont été harmonisées dans le cadre de la rationalisation post-fusion. Cependant, nous constatons qu'il existe un risque potentiel de situations d'esclavage moderne pour les travailleurs n'ayant pas un emploi fixe, en particulier à l'occasion de la mise à disposition de main-d'œuvre temporaire par des agences de recrutement ou sur la base de contrats de services gérés. Renewi dispose d'une liste de fournisseurs privilégiés pour la fourniture de main-d'œuvre temporaire directe, le recrutement de contractuels et le recrutement de nouveaux employés. Nous travaillons exclusivement avec des agences de recrutement qui partagent notre position contre toutes les formes d'esclavage moderne. Toute atteinte aux règles s'appliquant en matière de santé, de sécurité ou en matière environnementale ou tout incident impliquant des prestataires de services ou du personnel temporaire est signalé(e) au Conseil et des mesures appropriées sont prises.

Si des indices révélant l'existence de situations d'esclavage moderne étaient identifiés, nous travaillerons alors de concert avec nos fournisseurs pour enquêter et, le cas échéant, en rendre compte aux autorités compétentes. Si Renewi devait estimer qu'un fournisseur ou un prestataire de services a négligé de se conformer à ce qui précède, nous procéderons alors à un examen automatique du contrat nous liant au fournisseur ou au prestataire de services et nous prendrons les mesures appropriées en cas de non-respect des règles, lesquelles pourront aller jusqu'à la résiliation immédiate du contrat.

Pour sensibiliser les personnes au problème de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains, ainsi qu'à nos politiques et procédures, un modèle de formation en ligne a été mis au point en vue former sur ces questions des collègues occupant des postes à responsabilité en matière de gestion des personnes et de recrutement. De plus, en 2019, une campagne de sensibilisation ciblera les fournisseurs en vue de les informer sur la question de l'esclavage moderne et les sensibiliser aux obligations leur incombant en la matière.

4. Notre personnel

Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos collègues est quelque chose d'essentiel au succès de Renewi et nous prenons cette responsabilité très au sérieux. Notre personnel joue un rôle essentiel dans notre succès et sa pérennité. Leur dévouement et leur engagement par rapport à notre objectif « Waste no more » est l'une des raisons essentielles pour lesquelles nos clients choisissent de travailler avec nous. C'est pourquoi la santé, la sécurité, le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs sont une priorité absolue pour Renewi. Et, dans ce cadre, notre première préoccupation est que nos collègues rentrent chez eux chaque jour sains et saufs.

L'ensemble de nos collègues doivent se conformer au code de conduite de Renewi et aux politiques de notre société, notamment celles concernant la lutte contre l'intimidation et le harcèlement et celles ayant trait à la discipline, l'égalité des chances et les réclamations. Par ailleurs, outre la présente déclaration sur l'esclavage moderne et la politique sous-jacente, nous avons élaboré une déclaration sur la lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains. Nos politiques sont clairement définies et sont communiquées. Nos collègues sont traités équitablement et sur un même pied d'égalité et sont payés, au moins, au salaire minimum national. Renewi se conforme aux obligations lui incombant en vertu du Règlement sur le temps de travail.

En 2018-2019, le code de conduite de Renewi a été réécrit pour harmoniser les politiques d'anciennement Shanks et de VGG. Notre nouveau code de conduite inclut des références à des lois telles que la loi de 2015 sur l'esclavage moderne, énonçant nos attentes et détaillant la manière dont les cas suspectés doivent être signalés. Une partie du nouveau code de conduite comprend un nouveau protocole d'enquête permettant le signalement et la dénonciation confidentiels 24h/24 et 7j/7. À l'occasion de la communication interne autour du nouveau code de conduite, nous allons sensibiliser le public à l'approche de tolérance zéro de Renewi à l'égard de l'esclavage moderne par le biais du magazine du groupe et d'autres plates-formes de communication.

L'ensemble des sites sont supervisés par des équipes de direction compétentes pour assurer un contrôle optimal de l'environnement de travail.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Renewi plc, qui l'examinera et la mettra à jour chaque année.



Otto de Bont

Chief Executive Officer, Renewi

plc 28 June 2019